



XMAN 06

27 Mai 2018 - Saint Martin de Vésubie

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Sexe (M ou F) :

Email :

N° de téléphone :

--	--	--	--	--	--

Adresse :

Code postal :

--	--	--	--	--	--

Ville :

Epreuve choisie :

XMAN Aventurier individuel

XMAN Competiteur individuel

Nom d'équipe (si participation en équipe) :

* chèque à l'ordre de l'association Club des sports
vésubie

Règlement de la XMAN 06 du 27 Mai 2018 à Saint Martin de Vésubie

Je soussigné participant à la course **XMAN 06** réalise l'engagement que je prends en participant à cette course et son degré d'exigence physique. J'ai pris connaissance de la description de la course sur le site Internet de la XMAN 06.

Conditions de participation :

Toute personne née en 2001 ou avant peut participer à l'Epreuve adulte à condition de présenter un certificat médical datant de moins de 6 mois établi par un médecin habilité (si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue française, anglaise, espagnole, italienne, allemande, portugaise, daté, signé et permettre l'authentification du médecin) de non contre-indication à la pratique de la course à obstacles en compétition.

Concernant l'épreuve pour les adolescents, ce certificat médical (voir ci-dessus) et une autorisation parentale sont nécessaires pour l'inscription.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

Inscriptions :

Inscriptions à partir du lundi 22 janvier jusqu'au 20 mai 2018, 18H.

L'inscription aux épreuves se fait sur le site de l'épreuve (www.xtraining.fr). Un mail sera envoyé pour confirmer l'inscription.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet de l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de concurrents.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le jour de l'épreuve.

Inscriptions par courrier :

Si vous ne souhaitez pas vous inscrire par internet, vous pouvez envoyer l'ensemble des documents avec le paiement à :
Club des sports Vésubie
Mairie de Saint Martin Vésubie
Place du Général de Gaulle
06450 SAINT MARTIN VESUBIE

Identification des participants :

Au moment de la confirmation de leur inscription ou lors de la présentation des participants le jour de l'Épreuve, ces derniers se verront attribuer un numéro

permettant de les identifier lors de la course. Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

Tenues :

Collant ou survêtement et gants pour le franchissement d'obstacles sont vivement conseillés. Le port de bijoux est vivement déconseillé. Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Parcours :

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site www.xtraining.fr

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Épreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalisees ou banderoles.

Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Obstacles : Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 10 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 4 m. Les obstacles électrifiés sont déconseillés aux personnes cardiaques.

Si un concurrent venait à omettre un obstacle, il devrait faire 30 burpees pour continuer l'épreuve. Passer outre cette sanction entraînera la disqualification du concurrent.

Ravitaillement :

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

Respect de l'environnement :

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les

déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Sanctions :

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon des déchets sur le parcours.

Abandons :

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points d'élimination et de rapatriement mis en place par l'organisation. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste, qui invalide définitivement son numéro.

Sécurité :

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Assurance :

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Tous les participants à l'Epreuve, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard le jour de l'Epreuve, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès

ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'événement www.xtraining.fr. Il sera également possible d'y souscrire le jour de l'Epreuve.

Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Modification-annulation de l'épreuve :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Epreuve ou de l'annuler.

Utilisation d'image :

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Epreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL :

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Litige :

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de tatouage, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Epreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Consignes :

Les concurrents pourront mettre leurs effets personnels dans un espace prévu pour cet usage.

Stationnement :

Des parkings sont à la disposition des concurrents

Douches et vestiaires :

Des jets d'eau seront mis à disposition pour que les concurrents puissent se nettoyer et se changer après l'épreuve.

Fait le.....à.....

pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature du participant :